

Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 04 Mars 2026 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-06

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 26 Février 2026,

MATIERE : FINANCES
LOCALES
SOUS-MATIERE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER, M. Francis MUZAS.

OBJET : AFFECTATION
DES RESULTATS 2025 –
R.A PIERRE ESTEVE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean TIRAND.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Considérant que les résultats cumulés 2025 de la résidence autonomie Pierre Estève constatés au Compte de Gestion et compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2026.

Vu les résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 à savoir :

Fonctionnement : + 418 071.07 €

Investissement : + 174 598.82 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats sur le budget primitif 2026 comme suit :

Section d'exploitation : R.002 Excédent reporté : 418 071.07 €

Section d'investissement : R.001 Solde d'exécution N-1 : 174 598.82 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE l'affectation des résultats 2025 de la résidence autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

04 MARS 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

05 MARS 2026

Et par publication le :

05 MARS 2026

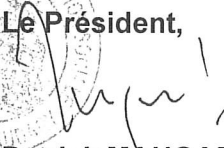
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,


Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Castelnaudary le 04 Mars 2026


Le Président,

Patrick MAUGARD

